

Cahiers ODena

Au croisement des savoirs

Cahier n° 2016-01

La présence autochtone dans les villes du Québec : tendances, enjeux et actions

Note de recherche

Carole Lévesque

Montréal 2016



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Réseau de recherche et de
connaissances relatives aux
peuples autochtones



INRS
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE



Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs

Cahier ODENA n° 2016-01. Note de recherche

Titre : *La présence autochtone dans les villes du Québec : tendances, enjeux et actions*

Auteure : Carole Lévesque

Éditeur : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Lieu de publication : Montréal

Date : 2016

Carole Lévesque

Professeure titulaire, INRS, Centre Urbanisation Culture Société. Directrice du réseau DIALOG et co-directrice de l'Alliance de recherche ODENA

Éditique

Michèle Riendeau, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Révision linguistique

Catherine Couturier, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Diffusion

DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones

Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

385, rue Sherbrooke Est

Montréal, Québec, Canada H2X 1E3

reseudialog@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

85, boulevard Bastien, suite 100

Wendake, Québec, Canada G0A 4V0

infos@rcaa.q.info

Organisme subventionnaire

L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA



ISSN : 2291-4161 (imprimé)

ISSN : 2291-417X (en ligne)

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. Elle réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de *DIALOG – Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones* et du *Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec*. ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Depuis 2014, les travaux d'ODENA se déploient également à l'échelle nationale et internationale. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, la transmission et la mobilisation des connaissances, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. ODENA a été mise sur pied en 2009 dans le cadre du Programme des Alliances de recherche universités-communautés du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). L'Alliance de recherche ODENA souscrit pleinement aux objectifs du réseau DIALOG :

- CONTRIBUTER À LA MISE EN PLACE ET AU MAINTIEN D'UN DIALOGUE CONSTRUCTIF, novateur et durable entre l'université et les instances et communautés autochtones afin de dynamiser et de promouvoir la coproduction des connaissances, la recherche interactive et collaborative de même que l'adhésion aux principes éthiques de la recherche avec les Autochtones.
- DÉVELOPPER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION des réalités historiques, sociales, économiques, culturelles et politiques du monde autochtone, des enjeux contemporains et des relations entre Autochtones et non-Autochtones en misant sur la coconstruction des connaissances et en favorisant la prise en compte des besoins, savoirs, perspectives et approches des Autochtones en matière de recherche et de politiques publiques.
- SOUTENIR LA FORMATION ET L'ENCADREMENT des étudiants universitaires, et plus particulièrement des étudiants autochtones, en les associant aux activités et réalisations du réseau et en mettant à leur disposition des programmes d'aide financière et des bourses d'excellence.
- ACCROÎTRE LA PORTÉE SCIENTIFIQUE ET SOCIALE de la recherche relative aux peuples autochtones en développant de nouveaux outils de connaissance interactifs, participatifs et pédagogiques, et en multipliant les initiatives de diffusion, de partage, de transfert et de mobilisation des connaissances afin de faire connaître et de mettre en valeur ses résultats et ses avancées au Québec, au Canada et à travers le monde.



| Table des matières |

Présentation	1
Transformations récentes au sein de l'autochtonie	2
Caractéristiques démographiques distinctes.....	2
Conditions de vie, traumatismes intergénérationnels et inégalités.....	2
Un détour par l'histoire coloniale	4
De la réserve à la ville	4
La construction de l'urbanité contemporaine.....	5
Le projet citoyen, social et communautaire des centres d'amitié autochtones.....	6
Profil sociologique de l'autochtonie urbaine au Québec.....	7
Des trajectoires et des parcours pluriels	8
Hypermobilité et alternance résidentielle.....	9
Une société civile autochtone en marche.....	10
Une démarche de sécurisation culturelle pour reconfigurer l'offre de services et les pratiques en contexte urbain	12
En guise de conclusion : des pistes pour créer des passerelles de réconciliation et de justice sociale à l'échelle des municipalités	14



| Présentation¹ |

Depuis maintenant quelques décennies, la présence autochtone au sein des villes québécoises est une réalité sociologique en ce sens qu'elle n'est ni un hasard, ni un accident de parcours, ni une situation provisoire. Cette présence s'inscrit dans la durée et elle n'a cessé de croître, de se déployer et de se transformer depuis le milieu du 20^e siècle, et encore plus depuis le début des années 2000².

Elle se confirme à la fois sous un angle populationnel, mais aussi sous les angles social, économique, culturel et politique. Bien qu'il soit difficile de mesurer le poids démographique véritable de la population autochtone des villes par rapport à la population autochtone totale au Québec, on estime qu'au moins 50 % de cette dernière réside de manière permanente dans les villes³, contrairement à une résidence en communauté territoriale⁴ par exemple. Indépendamment des chiffres cependant, il est indéniable que la ville fait désormais partie intégrante du paysage géopolitique autochtone au Québec.

Elle est devenue un vecteur structurant de la modernité autochtone. Que ce soit afin de poursuivre des études, pour occuper un emploi, faire entendre leur voix, défendre leurs droits, affirmer leur identité culturelle, créer une entreprise, prendre part aux débats publics, vivre en famille, exprimer leur art, recevoir des soins de santé ou trouver un refuge, la ville est un espace de vie et de réalisations personnelles, professionnelles et institutionnelles incontournable pour les membres et les instances des Premières Nations et du Peuple inuit.

¹ Le présent texte a été rédigé à partir des notes de la conférence présentée à La Tuque le jeudi 27 octobre 2016 à l'occasion de la première rencontre provinciale des maires et du mouvement des centres d'amitié autochtones du Québec.

² Lévesque Carole et Édith Cloutier. 2013. Les Premiers Peuples dans l'espace urbain au Québec : trajectoires plurielles, in A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord* : 281-296. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

³ Selon des chiffres récents, la population des Premières Nations hors réserve au Québec compose 53,2 % de la population totale des Premières Nations. De plus, lorsque les personnes de 15 ans et plus sont considérées, la proportion atteint 59,3 %. Informations extraites du document suivant : Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail (CCPNIMT). 2016. *L'état du marché du travail au Québec pour les Premières Nations et les Inuit : situation récente et tendances*. CCPNIMT.

⁴ Nous utilisons l'expression « communauté autochtone territoriale » ou « communauté territoriale » pour désigner les communautés autochtones sur réserve, afin de les distinguer des communautés autochtones urbaines. Nous utiliserons également l'expression « autochtonie urbaine » pour désigner l'ensemble de la population autochtone qui réside dans les villes, à l'instar du terme « autochtonie » qui désigne le monde autochtone en général.

Transformations récentes au sein de l'autochtonie

Le monde de l'autochtonie au Canada et au Québec connaît des transformations majeures depuis les années 1980 et 1990, et les tendances que l'on observe à l'échelle nationale ou provinciale débordent la géographie. Ainsi assistons-nous à une présence de plus en plus marquée de nouveaux acteurs institutionnels autochtones qui émanent autant des communautés autochtones territoriales que des villes : organisations communautaires, groupes de femmes, groupes de jeunes ou d'aînés, entreprises privées ou d'économie sociale, pôles de services, associations touristiques, artistiques et environnementales, partenariats d'affaires, réseaux citoyens, espaces d'expression culturels et médiatiques. En même temps, de nouvelles figures autochtones influentes occupent l'arène et les tribunes publiques : artistes, activistes, intellectuels/intellectuelles, chercheurs/chercheuses, avocats/avocates, journalistes, leaders politiques et spirituels. De nouvelles formes de leadership, de rassemblement, de collaboration et de citoyenneté se manifestent et une société civile autochtone est en mouvement. Ces phénomènes ne sont pas uniques au Québec ou au Canada; ils transcendent tous les continents et concernent la plupart des Peuples autochtones de la planète.

Caractéristiques démographiques distinctes

La population autochtone elle-même connaît une croissance démographique de quatre à cinq fois supérieure à celle de la population canadienne et québécoise⁵. Le nombre d'enfants est également de trois à quatre fois plus élevé et l'âge de la première grossesse est généralement inférieur à 18 ans. Les lignées générationnelles sont plus longues et peuvent compter jusqu'à cinq, voire six générations, une caractéristique démographique exclusive aux Peuples autochtones. Les familles de trois enfants et plus sont beaucoup plus nombreuses qu'ailleurs. L'âge médian chez les Autochtones au Canada se situe entre 23 ans (pour les Inuit), 26 ans (pour les Premières Nations) et 31 ans (pour les Métis), pour une moyenne de 28 ans, comparativement à 41 ans pour la population canadienne. De plus, les personnes de 65 ans et plus forment moins de 6 % de la population autochtone alors qu'elles composent plus de 14 % de la population canadienne. À l'inverse, les jeunes de 15 à 24 ans forment plus de 18 % de la population autochtone alors qu'ils constituent un peu moins de 13 % des Canadiens/Canadiennes⁶.

Conditions de vie, traumatismes intergénérationnels et inégalités

Les conditions de vie d'une proportion importante de cette population présentent toutefois de nombreuses contraintes exacerbées par les graves séquelles des politiques d'assimilation coloniales, le régime des pensionnats indiens, les traumatismes intergénérationnels, l'inadéquation des politiques et programmes, le manque de financement pour des logements adéquats et pour des services de santé et d'éducation culturellement sécurisants. Ainsi faut-il constater que l'espérance de vie des Autochtones en général est bien moindre que celle des Canadiens/Canadiennes et Québécois/Québécoises. L'incidence des maladies chroniques

⁵ De manière plus précise pour le Québec, la population des Premières Nations et des Inuit, de 2006 à 2011 « [...] s'est accrue six fois plus rapidement que l'ensemble de la population du Québec ». Citation tirée du rapport CCPNIMT 2016, identifié à la note 3.

⁶ Statistique Canada. 2016. *Données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm#a6>

est plus élevée, notamment dans le cas du diabète, qui affecte de trois à cinq fois plus de membres des Premières Nations que de Canadiens/Canadiennes⁷. La malnutrition et l'insécurité alimentaire sont de plus en plus répandues⁸. Le suicide, la violence, l'intimidation, les abus sexuels, la détresse psychologique sont des fléaux dans de nombreuses collectivités et frappent particulièrement les femmes, les jeunes et les enfants⁹.

Le racisme et la discrimination marquent trop souvent les rapports (de force, de soins, d'autorité, de pouvoir) entre Autochtones et non-autochtones; le sexisme est répandu autant dans les communautés territoriales que dans les villes. La monoparentalité est deux fois plus fréquente. Les enfants de 14 ans et moins sont sept fois plus nombreux à se retrouver en famille d'accueil¹⁰. Le décrochage scolaire est très élevé¹¹. Le manque de logements autant dans les villes que dans les communautés territoriales engendre un cortège de problématiques psychosociales et économiques. Le chômage est également plus élevé pour les personnes autochtones, peu importe l'endroit où elles résident; de même, les revenus sont plus faibles et la pauvreté des enfants et des familles affecte grandement la qualité de vie de tous et toutes. Le risque pour que les enfants autochtones se retrouvent en situation

⁷ Agence de la santé publique du Canada. 2011. *Le diabète au Canada : Perspective de santé publique sur les faits et chiffres*. Ottawa (Ontario) : Agence de la santé publique du Canada. <http://www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/publications/diabetes-diabete/facts-figures-faits-chiffres-2011/index-fra.php>

⁸ Institut national de la santé publique. 2015. *L'alimentation des Premières Nations et des Inuits au Québec*. INSPQ, Québec.

Statistique Canada. 2011. *Liens entre l'insécurité alimentaire du ménage et les résultats pour la santé chez les Autochtones (excluant les réserves)* : <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2011002/article/11435-fra.pdf>.

Cidro Jaime, Evelyn Peters et Jim Sinclair. 2014. *Defining Food Security for Urban Aboriginal People*. Final report. Urban Aboriginal Knowledge Network.

⁹ Statistique Canada. 2016. *Validation de l'échelle de détresse psychologique à partir de 10 questions de Kessler (K10) à partir de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2016001/article/14307-fra.pdf>

Statistique Canada. 2016. *Pensées suicidaires au cours de la vie parmi les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgées de 26 à 59 ans : prévalence et caractéristiques connexes*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-653-x/89-653-x2016008-fra.pdf>

Souignons également à cet égard les propos récents du Grand Chef de l'APN, Perry Bellegarde, et d'autres leaders autochtones dont Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation, concernant l'obligation de lever le voile sur les taux alarmants d'abus sexuels et d'inceste dans les communautés autochtones. Le lien entre ces abus et les nombreux cas de suicide commis par les jeunes a également été évoqué par ces leaders à différentes occasions :

<http://www.cbc.ca/news/indigenous/cabinet-ministers-set-to-discuss-sexual-abuse-on-reserve-1.3882127>;

<http://www.cbc.ca/news/canada/north/inuit-child-sexual-abuse-1.3895376>;

<http://www.metronews.ca/news/canada/2016/12/23/much-more-needs-to-be-done-to-confront-abuse-in-indigenous-communities-trudeau.html>.

¹⁰ Statistique Canada. 2016. *Données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*: <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>

¹¹ Lévesque Carole, Geneviève Polèse et al. 2015. *Une synthèse de connaissances sur la réussite et la persévérance scolaires des élèves autochtones au Québec et dans les autres provinces canadiennes*. Cahiers DIALOG no 2015-01. Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Institut national de la recherche scientifique (INRS), Montréal. <http://espace.inrs.ca/2810/>

de pauvreté est deux fois plus grand que pour les enfants canadiens¹². Quant à l'incidence de la condition itinérante, elle est au moins sept fois supérieure à celle observée parmi la population canadienne¹³.

Un détour par l'histoire coloniale

Avant l'arrivée des Européens, les Peuples autochtones occupaient la presque totalité du territoire qui deviendra le Québec. Au fil des générations et des siècles, des frontières de plus en plus précises ont marqué les milieux de vie des uns et des autres et les groupes de chasseurs, notamment, ont été peu à peu repoussés à la périphérie des colonies de peuplement et des agglomérations naissantes. L'instauration du système des réserves à partir du 19^e siècle viendra transformer définitivement la géographie du territoire en cantonnant les bandes principalement nomades dans des aires délimitées géographiquement et en découpant leurs territoires ancestraux au profit de l'économie marchande, de l'industrialisation et de l'économie capitaliste. La *Loi sur les Indiens*, à partir de 1876, viendra restreindre davantage encore la vie politique et sociale dans les réserves alors que le régime des pensionnats indiens encadrera pour sa part la vie culturelle et éducative, la réduisant à sa plus simple expression.

Parmi les freins imposés par la *Loi sur les Indiens*, autant dans sa version première que dans les versions ultérieures, il faut souligner les dispositions particulièrement discriminatoires à l'égard des femmes indiennes qui se mariaient avec des hommes non indiens. Entre autres, elles devaient quitter leur bande d'origine, perdaient automatiquement leur statut et, par conséquent, ne pouvaient le transmettre à leurs propres enfants¹⁴. Il faudra attendre les années 1980, à la suite de nombreuses batailles et revendications des groupes de femmes autochtones à travers le pays, pour que ces clauses soient abolies (du moins partiellement) et que les femmes et leurs enfants puissent à la fois recouvrer le statut perdu, le cas échéant, et obtenir une protection juridique empêchant le retrait du statut en cas d'union avec une personne non indienne. À ce jour toutefois, la question de la transmission du statut aux enfants et aux petits-enfants en contexte de parentalité mixte demeure une cause de litige entre les autorités autochtones et le gouvernement fédéral.

De la réserve à la ville

De la fin du 19^e siècle à la Deuxième Guerre mondiale, ces dispositions discriminatoires relatives aux femmes indiennes furent plus ou moins appliquées par de nombreuses bandes indiennes, en particulier en milieu rural ou isolé. En effet, les femmes et les enfants ne détenaient plus de statut officiel (sans nécessairement le savoir); néanmoins, plusieurs familles mixtes continuaient de fréquenter la bande d'appartenance des femmes indiennes et de participer à sa vie collective. Les choses changèrent toutefois au moment de la refonte de

¹² Macdonald David et Daniel Wilson. 2013. *Poverty or Prosperity. Indigenous Children in Canada*. Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA).

¹³ Patrick Caryl. 2014. *Aboriginal Homelessness in Canada: A Literature Review*. Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press.

¹⁴ Desbiens Caroline et Carole Lévesque. 2016. From Forced Relocation to Secure Belonging : Women Making Native Space in Quebec's Urban Areas, *Historical Geography* 44: 89-101.

la *Loi sur les Indiens* en 1951¹⁵. C'est à cette occasion que fut mis sur pied le Registre des Indiens, destiné à inscrire tous les Indiens et Indiennes détenant un statut officiel ou étant rattaché à un des traités alors en vigueur¹⁶.

L'avènement des programmes sociaux de l'après-guerre, la scolarisation obligatoire, le versement des pensions de vieillesse furent autant d'incitatifs pour la création d'un tel Registre. Il s'agissait pour le gouvernement de mieux encadrer l'attribution et le maintien du statut indien, voire de le retirer unilatéralement à ceux qui poursuivaient des études universitaires sous prétexte d'émancipation, d'en contrôler la transmission patrilinéaire et de limiter le versement des prestations gouvernementales éventuelles. Dès lors, les conseils de bande adoptèrent des mesures beaucoup plus strictes sur leurs territoires et les familles mixtes durent quitter, pour la plupart, les réserves où elles étaient établies. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles se retrouvèrent dans les villes de différentes régions du Québec — la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie, le Saguenay —, à la recherche de nouveaux lieux de résidence et de travail pour faire vivre leur famille.

La construction de l'urbanité contemporaine

Peu à peu, au cours des années 1950 et 1960, plusieurs familles¹⁷, mais aussi parfois des personnes seules, vinrent s'installer dans des villes ou villages qui, en réalité, étaient implantés sur des territoires ancestraux non reconnus par l'État. Elles se retrouvaient bien souvent isolées et l'accès aux services publics leur était extrêmement difficile. D'une part, les services offerts sur les réserves étaient confinés à l'intérieur de leurs frontières — donc les individus et les familles établis à l'extérieur n'y avaient pas accès —, d'autre part, les villes n'avaient que faire de ces familles indiennes avec lesquelles elles avaient peu d'affinités et qui vivaient fréquemment à la marge.

C'est ainsi que plusieurs personnes indiennes des villes commencèrent à se réunir afin de combattre l'isolement, de s'entraider et de faire reconnaître leur spécificité culturelle. Le premier rassemblement institutionnel de cette nature — qui par la suite donna naissance au mouvement des centres d'amitié autochtones — vit le jour à Toronto en 1951¹⁸. Il fut rapidement suivi par d'autres organisations semblables, également issues de la base populaire et communautaire, notamment à Vancouver en 1952 et à Winnipeg en 1959. Au Québec, c'est à Chibougamau en 1969 que fut créé le premier centre d'amitié autochtone. Il fut suivi en 1974 par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et le Centre d'amitié autochtone de La Tuque, et en 1978 par le Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre.

¹⁵ Desbiens Caroline, Carole Lévesque et Ioana Comat. 2016. « Inventing New Places » : Urban Aboriginal Visibility and the Reconstruction of Civil Society in Quebec, *City and Society* 28(1) : 74-98. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/ciso.12074/full>

¹⁶ Il s'agit des traités dits numérotés de 1 à 11. Ces traités ont été signés avec diverses Premières Nations entre 1871 et 1923. Aucun de ces traités ne fut signé au Québec.

¹⁷ On parle ici de familles mixtes, mais aussi de nombreuses familles dont les deux parents détenaient un statut officiel d'Indien/Indienne inscrit.

¹⁸ Lobo Susan, Steve Talbot et Traci L. Morris. 2016. *Native American Voices : A Reader*. 3^e édition. London and New York: Routledge.

First Story TO. 2013. *The Native Canadian Centre of Toronto (NCCT): A brief outline of the NCCT's history*. <https://firststoryblog.wordpress.com/2013/02/21/the-native-canadian-centre-of-toronto-ncct-a-brief-outline-of-the-nccts-history/>

Dans les années 1970, compte tenu de la croissance de la population autochtone dans les villes et, par conséquent, du nombre grandissant de centres d'amitié à travers le pays, l'Association nationale des centres d'amitié autochtones voit le jour, de même que quelques associations provinciales, afin de représenter les intérêts de la population autochtone urbaine auprès des gouvernements et de coordonner les initiatives visant à améliorer la qualité de vie de cette population urbaine déjà en croissance. C'est dans la foulée que fut instauré le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec en 1976¹⁹. Sept provinces ou territoires comptent maintenant une instance fédératrice relative aux centres d'amitié. À partir du moment où il a été possible d'agir à l'échelle nationale et provinciale, les différents centres locaux affiliés ont connu un essor considérable grâce à la mise en commun de ressources diverses, au partage de connaissances et d'expertise, à la collaboration avec des instances et organisations municipales et communautaires non autochtones, au renouvellement des services et des pratiques et à l'adhésion à un projet social et citoyen unique au pays.

Le projet citoyen, social et communautaire des centres d'amitié autochtones

Depuis plus de 60 ans, les centres d'amitié autochtones à travers le Canada partagent une mission commune qui vise à faire connaître et à protéger les droits et les intérêts de la population autochtone urbaine, à améliorer ses conditions d'existence, à favoriser le développement des capacités des personnes et des familles, à privilégier l'action citoyenne et l'engagement civique au sein des municipalités et des régions où ils sont établis, à créer et maintenir des passerelles et des partenariats avec les communautés autochtones territoriales, à soutenir les initiatives égalitaires de coexistence entre Autochtones et non-autochtones, et à construire l'appartenance à un projet collectif de solidarité communautaire et sociale. Mis sur pied au départ pour combler un manque de services et de ressources dédiés aux personnes autochtones et un vide autant juridique qu'administratif en matière de programmes sociaux, les centres d'amitié sont devenus au fil du temps des lieux d'apprentissage et de formation novateurs, des entreprises d'économie sociale et solidaire²⁰, des acteurs institutionnels de premier plan dans la lutte au racisme et au sexisme systémique, des partenaires privilégiés dans l'administration municipale et gouvernementale, des espaces d'expression publique et des vecteurs de changement et d'innovation sociale.

Les centres d'amitié autochtones combinent le travail de proximité et de prévention auprès des gens de tout âge et genre ainsi qu'auprès des membres de toutes les Premières Nations, accompagnent et soutiennent les personnes en difficulté, offrent des outils pour favoriser un

¹⁹ En 2016, le Québec compte treize centres d'amitié autochtones. Neuf centres et un point de services pour les Autochtones à Trois-Rivières sont aujourd'hui regroupés sous la bannière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec : Centre d'amitié autochtone de Lanaudière; Centre d'amitié autochtone de La Tuque; Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles; Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or; Centre d'amitié Eenou de Chibougamau; Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre; Montréal Autochtone; Centre d'amitié autochtone de Maniwaki; Centre d'amitié autochtone du Lac-St-Jean.

²⁰ On l'oublie facilement, mais les centres d'amitié autochtones au Québec sont aussi des entreprises sociales dont le personnel est principalement autochtone. Plus de 150 personnes sont présentement à l'emploi des centres d'amitié qui, ce faisant, constituent dans bien des villes le principal employeur autochtone et souvent aussi le premier employeur de personnes qui viennent de quitter leur communauté territoriale. Elles y acquièrent des compétences et des expériences en matière de développement social et économique qui leur servent dans leur vie personnelle et professionnelle.

accès équitable aux services publics, font la promotion de pratiques de soins et d'intervention sécurisantes et respectueuses, et mettent de l'avant des moyens concrets pour contrer la pauvreté, l'exclusion et l'intimidation. Leur approche globale et intégrée privilégie la concertation de préférence à la confrontation, la transversalité plutôt que la sectorialité, l'entraide plutôt que le repli, de même que la recherche de solutions novatrices en phase avec les héritages, les cultures autochtones, les aspirations contemporaines en matière de justice et d'égalité et les défis que posent la décolonisation et la réconciliation.

Il n'est pas surprenant dans ce contexte que le mouvement des centres d'amitié ait à ce point retenu l'attention lors des consultations menées au début des années 1990 dans le cadre de la Commission royale des peuples autochtones. Leur rôle d'accueil et de soutien fut d'ailleurs souligné à l'instar de leur contribution unique au maintien de l'identité autochtone²¹. Déjà à l'époque, près de 45 % de la population autochtone totale du Canada résidait dans les villes. C'est dans la foulée de ces constats que fut créée dès 1997 par le gouvernement fédéral la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU) afin de répondre à leurs besoins de plus en plus diversifiés, de favoriser leur développement social, culturel et économique, et d'accroître leur participation à la prospérité économique des villes canadiennes (par extension québécoises).

Profil sociologique de l'autochtonie urbaine au Québec

Depuis l'époque où la venue en ville s'apparentait davantage à un exil forcé, les modalités de la présence autochtone en contexte urbain se sont transformées de manière significative. Si la ville demeure parfois la seule option de survie pour de nombreuses personnes — en particulier des femmes et leurs enfants — qui fuient un climat familial ou communautaire violent ou contraignant, il reste que la principale raison qui motive la présence en milieu urbain est aujourd'hui les études, suivie par la quête d'un emploi et le désir de se rapprocher de sa famille ou de ses amis déjà établis en ville. La ville n'est pas une solution occasionnelle ou un lieu transitoire, elle est un choix délibéré d'accomplissement²². Nulle surprise alors de constater que la population autochtone des villes est jeune, majoritairement féminine et plus instruite qu'auparavant, avec une proportion de diplômés universitaires en nette croissance, plus instruite également que la population autochtone des communautés territoriales.

Près du tiers des enfants des Premières Nations fréquentent déjà des écoles primaires et secondaires du réseau québécois. Une seconde, voire une troisième génération d'Autochtones s'est constituée dans la ville depuis le début des années 2000²³. Fiers de leurs origines et de leurs héritages, ces jeunes ne connaissent pas la vie en réserve. Leur milieu de vie, d'épanouissement et de réalisations personnelles, artistiques et professionnelles est

²¹ Lévesque Carole. 2016. La Commission royale sur les peuples autochtones : les premiers pas d'une réconciliation annoncée, in *L'état du Québec 2017* : 159-164. Montréal : Institut du Nouveau-Monde et Del Busso.

²² « Les Premières Nations participent en plus grande proportion au marché du travail lorsqu'elles résident en dehors d'une réserve, sont davantage en emploi et sont moins touchées par le chômage. Et les écarts dans ces indicateurs se sont accrus de 2006 à 2011. Les Premières Nations hors réserve ont vu leur taux d'emploi et d'activité s'accroître au cours de cette période alors que l'inverse se produisait pour les Premières Nations sur réserve; le chômage continue de toucher deux fois plus les Premières Nations sur réserve (22,9 %) que celles hors réserve (10,1 %) ». Citation tirée du rapport CCPNIMT 2016, identifié à la note 3.

²³ Environics Institute. 2010. *Urban Aboriginal Peoples Study*. En ligne. <http://uaps.twg.ca/wp-content/uploads/2010/04/UAPS-FULL-REPORT.pdf>.

la ville. Si la croissance démographique de la population autochtone est plus rapide que celle de la population québécoise en général comme on l'a vu précédemment, il faut aussi constater que cette croissance est également deux fois plus rapide dans les villes que dans les communautés territoriales.

Se retrouvent aussi aujourd'hui dans les villes plusieurs milliers de jeunes et moins jeunes autochtones mis en adoption — souvent à l'insu de leurs parents — entre le début des années 1960 et le milieu des années 1980. En effet, la réforme de la *Loi sur les Indiens* de 1951 a notamment eu comme retombée de prescrire l'admissibilité des Autochtones aux programmes sociaux provinciaux, sans que les provinces aient pour autant les moyens financiers de répondre à la demande. Si ces mesures (ou le manque de mesures) eurent des impacts de plusieurs ordres, ce sont les services à l'enfance qui furent les plus affectés, puisque souvent le seul mécanisme alors offert aux communautés était le retrait ou la mise en adoption des enfants autochtones dans des familles non autochtones. Ces enfants étaient retirés de leur famille, perdaient évidemment leur statut et tous liens avec leurs parents, grands-parents, frères et sœurs, de même qu'avec leur culture d'origine.

On a donné le nom de *Sixties Scoop* (la rafle des années 1960) à ce processus de placement imposé qui s'inscrivait en droite ligne avec les politiques d'assimilation antérieures. On estime à plus de 30 000 le nombre d'enfants qui furent adoptés à l'époque par des parents non autochtones au Canada, voire à l'étranger²⁴. Aujourd'hui, ces personnes forment ce qu'on appelle la « génération perdue » et revendiquent leur identité d'origine et le droit à leur culture et leurs traditions. Une action en justice de la part d'un regroupement de ces personnes en Ontario²⁵ a d'ailleurs été intentée récemment afin que les torts et préjudices découlant de ces dispositions soient à tout le moins reconnus par l'État et fassent l'objet de réparations.

Des trajectoires et des parcours pluriels

La population qui compose aujourd'hui l'autochtonie urbaine est ainsi beaucoup plus diversifiée que l'on pourrait le croire. Qui plus est, à la faveur des décisions récentes de la Cour suprême du Canada sur les questions de statut relatives aux femmes indiennes (notamment le projet de loi C-31 en 1985 et la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* en 2010), des dizaines de milliers de personnes ont pu recouvrer leur statut perdu ou jamais reconnu. La plupart de ces personnes (membres des Premières Nations) sont résidentes des villes, même si leurs liens avec des bandes originales ont fait l'objet d'une inscription au Registre fédéral.

Une enquête provinciale effectuée auprès de 1000 personnes autochtones (dont 90 % sont membres des Premières Nations) dans dix villes du Québec et réalisée ces dernières années dans le cadre de l'Alliance de recherche ODENA²⁶ démontre bien que les trajectoires et

²⁴ Kimelman E. C. 1985. « *No Quiet Place* ». *Review Committee on Indian and Métis Adoptions and Placements*. Department of Community Services and Corrections. Manitoba Community Services, Winnipeg.

Milloy John. 2008. *Indian Act Colonialism: A Century of Dishonour, 1869-1969*. Research paper for the National Centre for First Nations Governance.

²⁵ <http://news.nationalpost.com/toronto/class-action-against-60s-scoop-of-16000-indigenous-children-placed-in-foster-care-gets-its-day-in-court>

²⁶ L'Alliance de recherche ODENA est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) depuis sa création en 2008. Elle réunit des représentants de la société civile

cycles de vie des personnes rencontrées sont loin d'être linéaires et univoques et qu'ils ne se déploient pas seulement à partir des communautés territoriales. Si 42 % de l'échantillon constitué lors de cette enquête affirme avoir grandi uniquement dans une communauté autochtone entre 0 et 18 ans avant de résider dans une ville, il reste que 29 % a grandi uniquement dans une ville et qu'un autre 29 % a grandi à la fois dans une communauté et une ville. Même si les résultats à l'échelle des villes étudiées varient étant donné leur histoire particulière, leur position géographique et leur fréquentation plus ou moins ancienne par une population autochtone, ils viennent confirmer des tendances populationnelles et sociologiques déjà observées dans des dizaines d'autres villes à travers le Canada²⁷.

Ainsi, le monde des communautés autochtones territoriales et celui des villes ne sont pas étanches et exclusifs. En fait, ils sont étroitement interreliés et interconnectés dans une quête de modernité et de dépassement personnel et collectif. Les forts liens constructifs et productifs qui unissent déjà les centres d'amitié autochtones et plusieurs communautés atikamekw, innues, criées ou anicinape, avec lesquelles ils interagissent au quotidien afin d'offrir les meilleurs services, pratiques et accompagnements à la population qu'ils desservent, témoignent largement de cette politique de collaboration, de concertation et de partage inhérente aux centres d'amitié.

La géographie joue aussi un rôle déterminant à cet égard, car de nombreuses communautés autochtones territoriales sont localisées à proximité de villes ou d'agglomérations qui procurent une quantité importante de biens et de services à leurs membres. Pensons simplement aux communautés de la Première Nation mohawk situées à faible distance de la métropole montréalaise et de villes de la grande région métropolitaine. La communauté de la Première Nation huronne-wendat, pour sa part, est située à quelques kilomètres de la capitale nationale. Diverses communautés des Premières Nations innues, atikamekw, anicinape et criées sont également facilement accessibles à partir du réseau routier provincial ou régional, ce qui facilite et augmente grandement les déplacements d'un endroit à un autre. Les villes sont aussi le siège d'entreprises privées ou sociales qui travaillent à l'échelle des communautés territoriales, et constituent des milieux d'accueil pour nombre de projets artistiques (expositions ou spectacles par exemple) ou sportifs (tournois de hockey notamment).

Hypermobilité et alternance résidentielle

Il y a longtemps que les déplacements des Autochtones à partir des territoires ou des réserves intègrent les villes à la fois comme destination (comme on vient de le voir) ou comme étapes transitoires, temporaires ou permanentes dans des trajectoires de vie. Ces

autochtone et des chercheurs/chercheuses et étudiants/étudiantes de plusieurs universités, engagés dans une démarche de coconstruction et de mobilisation des connaissances et des systèmes de savoirs afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

²⁷ Anderson Alan B. (dir.). 2013. *Home in the City : Urban Aboriginal Housing and Living Conditions*. Toronto : University of Toronto Press.

Peters Evelyn J. et Chris Andersen (dir.). 2013. *Indigenous in the City. Contemporary Identities and Cultural Innovation*. Vancouver : UBC Press.

Peters Evelyn J. (dir.). 2011. *Urban Aboriginal Policy Making in Canadian Municipalities*. Kingston and Montreal : McGill-Queen's University Press.

déplacements n'ont fait que se multiplier depuis les deux ou trois dernières décennies. Il est d'ailleurs connu que la population autochtone au Canada est la plus mobile du pays, toutes origines confondues. On parle ici autant de mobilité résidentielle, à l'intérieur d'une même ville, qu'entre des villes et des communautés territoriales. Le concept d'hypermobilité a été construit afin de décrire la gamme des mouvements de la population autochtone entre divers lieux²⁸.

L'enquête provinciale réalisée par l'Alliance ODENA a aussi permis de documenter de nouvelles dynamiques de mobilité qui se manifestent dans toutes les villes étudiées, notamment une formule d'alternance résidentielle entre les villes et les communautés territoriales : des personnes résidant de manière permanente dans les villes occupent des emplois dans une communauté territoriale; d'autres personnes qui conservent une résidence au sein d'une communauté occupent un emploi dans une ville. Dans certains cas, l'alternance est quotidienne ou hebdomadaire. Dans d'autres cas, elle est mensuelle, voire saisonnière. Des familles peuvent également résider dans une ville pendant l'année scolaire et retourner sur le territoire pour la saison estivale. Dans certaines villes, jusqu'à 25 % des personnes rencontrées lors de l'enquête intègrent à leur vie ce type de pratiques, déjà observées dans d'autres provinces, mais n'ayant pas encore fait l'objet de caractérisation particulière au Québec.

Si la ville est toujours une destination éventuelle à partir des communautés territoriales, force est de constater qu'elle est aussi devenue le point de départ vers d'autres lieux et vers d'autres initiatives. En contexte autochtone comme en contexte gouvernemental, on a longtemps appréhendé la ville comme étant l'envers négatif des communautés territoriales (de la réserve). Cette vision traduisait alors l'idée selon laquelle le milieu de vie « naturel » de la population autochtone était la réserve; dès lors qu'une personne quittait ce milieu, on considérait d'office qu'elle renonçait à son identité et qu'elle s'assimilait à la société québécoise ou canadienne. Cette posture d'exclusion et de négation sous-tend encore de nombreuses politiques ou programmes que l'on destine à la population autochtone urbaine. Elle sous-tend aussi les actions et les comportements de nombreuses personnes (parfois même à leur insu) dont les fonctions les amènent à interagir avec des Autochtones, ce qui donne lieu à des formes de discrimination de différents ordres.

Une société civile autochtone en marche

De nos jours, la population autochtone en ville est bien davantage que la somme de personnes de différents âges qui s'y trouvent. La force du nombre et la qualité de la présence ont tranquillement permis l'émergence d'une société civile autochtone, c'est-à-dire un regroupement volontaire de personnes qui se positionnent face à l'État, qui animent la vie publique, qui remettent en question les décisions politiques et qui défendent des intérêts de diverses natures. Depuis la montée du néolibéralisme, la société civile, dans différents pays,

²⁸ Frideres James S. et René R. Gadacz. 2008. *Aboriginal Peoples in Canada*. 8^e édition. Toronto : Pearson Education Canada.

Norris Mary J. et Stewart Clatworthy. 2003. Mobilité et migration des Autochtones au sein du Canada urbain: résultats, facteurs et conséquences, in D. Newhouse et E. Peters (dir.), *Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain* : 55-85. Ottawa : Programme de Recherche sur les politiques.

est de plus en plus visible et active. Les Autochtones ne sont pas en reste²⁹ et l'exemple le plus probant de ces dernières années est celui du mouvement *Idle no more* (<http://www.idlenomore.ca>).

Bien connu au Québec et au Canada et ayant abondamment intéressé les médias du monde entier, ce mouvement de protestation a pris naissance dans une ville (Saskatoon) et ce sont des femmes (trois Autochtones et une femme non autochtone) qui en sont à l'origine. Elles se sont levées pour la première fois en novembre 2012 pour dénoncer le projet de loi omnibus C-45 du gouvernement conservateur de Stephen Harper. Ce projet de loi, qui concernait particulièrement l'environnement et les voies navigables, affectait directement plusieurs territoires autochtones, dont certains avaient déjà fait l'objet de traités avec les gouvernements. Devant la menace — qui venait s'ajouter à cinq cents ans de colonisation et de destruction des terres autochtones — et considérant le peu d'écoute que les revendications des leaders autochtones avaient suscité jusque-là, ces femmes ont simplement exprimé leur lassitude et leur indignation face à un gouvernement sourd et obtus.

L'initiative s'est poursuivie bien au-delà de ce contexte politique particulier pour devenir le symbole d'une « révolution silencieuse et pacifiste autochtone ». La mobilisation a traversé les provinces de l'ouest à l'est et a été l'occasion de centaines de manifestations au pays, incluant au Québec à l'instigation de deux jeunes femmes autochtones³⁰. Si le mouvement a inspiré profondément l'autochtonie urbaine canadienne, il a aussi été repris dans de nombreuses communautés autochtones territoriales qui ont porté ses messages et sa vision. En fait, il a tracé un nouvel itinéraire d'action à partir des villes pour rejoindre les communautés, à l'image de cette nouvelle modernité citoyenne autochtone dont les retombées débordent la géographie.

De par leur mission, leur vision et leur mode de fonctionnement communautaire et démocratique, les centres d'amitié autochtones ont constitué, bien avant l'heure, les premiers véhicules de la société civile autochtone au pays; chacun des centres d'amitié doit d'ailleurs son existence à une mobilisation citoyenne issue du milieu. Ainsi, s'ils ont — à l'instar de plusieurs autres organisations autochtones dont Femmes autochtones du Québec — endossé et porté dernièrement l'initiative *Idle no more*, c'est bien parce qu'ils y ont trouvé une réelle parenté avec leurs actions et leurs revendications déjà anciennes.

Au Québec, ce segment constitutif de la société civile autochtone propose un nouveau projet social qui a sa couleur propre et qui n'est ni celui de la population québécoise, ni celui des communautés autochtones territoriales, ni celui des communautés culturelles, que l'on continue malheureusement de comparer à la population autochtone. La militance et l'action collective des centres d'amitié s'organisent en faveur d'une différence égalitaire et équitable³¹; en d'autres mots, d'une reconnaissance du parcours unique des Peuples autochtones, de ses héritages coloniaux et de ses efforts de reconstruction sociale et de décolonisation et, en même temps, d'une condition de citoyens/citoyennes à part entière

²⁹ La mobilisation pancanadienne à l'encontre du transport du pétrole par pipelines en constitue un autre exemple, à l'instar de la mobilisation de Standing Rock aux États-Unis à l'automne 2016, à laquelle se sont joints de nombreux Autochtones du Canada et du Québec.

³⁰ Widia Larivière et Mélissa Mollen-Dupuis. <https://www.gazettedesfemmes.ca/6752/autochtones-debout/>

³¹ Lévesque Carole et Édith Cloutier. 2011. Une société civile autochtone au Québec, in C. Lévesque, N. Kermoal et D. Salée (dir.), *L'activisme autochtone : hier et aujourd'hui* : 16-19. Cahier DIALOG no. 2011-01, Actes de colloque. INRS, Montréal.

dans les villes québécoises, autant de dimensions sur lesquelles repose l'exception autochtone.

Une démarche de sécurisation culturelle pour reconfigurer l'offre de services et les pratiques en contexte urbain

Parmi les stratégies d'action et d'intervention privilégiées par les centres d'amitié autochtones au Québec dans leur quête pour l'amélioration de la qualité de vie et pour la diminution des inégalités et des injustices, on retrouve désormais la sécurisation culturelle³². Il s'agit d'une démarche de transformation et de réconciliation éprouvée et mise en œuvre depuis plusieurs années déjà en milieu autochtone au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Semblable démarche :

- repose sur le principe fondateur de la justice sociale;
- reconnaît la légitimité de la différence sociale et culturelle autochtone;
- considère les effets durables de la colonisation et du racisme systémique;
- vise à créer des environnements sécurisants et accueillants pour la population autochtone à l'intérieur notamment du système de santé et du réseau scolaire (et autres secteurs);
- favorise le déploiement de services, de pratiques et d'initiatives en concordance avec les modes d'accompagnement, de soins, de transaction sociale et d'appréhension autochtones.

Cette démarche, développée à l'origine par les Maoris, a ceci de particulier qu'elle rejoint à plusieurs titres la vision intégratrice, l'approche écosystémique et les principes d'équité, de collégialité et de réciprocité mis de l'avant par le mouvement des centres d'amitié depuis maintenant quelques décennies. Érigée sur le constat d'une profonde inadéquation entre les besoins de la population autochtone (en général) et les réponses institutionnelles, la sécurisation culturelle se décline en quatre temps : 1) la conscience culturelle; 2) la sensibilité culturelle; 3) la compétence culturelle; 4) la sécurisation culturelle proprement dite. Elle constitue en elle-même un processus d'apprentissage et de respect mutuel entre, d'une part, les personnes autochtones et, d'autre part, les décideurs, intervenants/intervenantes et professionnels/professionnelles dont la mission ultime est d'œuvrer au mieux-être personnel et collectif de la population et à son plein épanouissement dans tous les domaines de la société.

Les cliniques autochtones de soins de santé créées au cours des dernières années au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (Clinique Minowé) et au Centre d'amitié autochtone de La Tuque (Clinique Acokan) prennent appui sur cette démarche collective et interinstitutionnelle. En effet, la création d'environnements culturellement sécuritaires nécessite d'abord et avant tout la mise sur pied de partenariats constructifs et paritaires entre le gouvernement, les structures et instances du réseau québécois, les établissements de

³² Conseil canadien de la santé. 2012. *Empathie, dignité et respect : créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain*. CCS.

Allan Billie et Janet Smylie. 2015. *First Peoples, Second Class Treatment. The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada*. Toronto : Wellesley Institute.

santé ou scolaires, les centres d'amitié autochtones et autres instances autochtones concernées.

Outre la nécessité du travail en partenariat et en collégialité, deux orientations stratégiques sous-tendent la démarche de sécurisation culturelle en contexte autochtone urbain. Dans un premier temps, il s'agit de construire de nouveaux corpus de déterminants et indicateurs sociaux, économiques et culturels qui reflètent les réalités, besoins, enjeux et objectifs de mieux-être des personnes autochtones, peu importe leur Première Nation d'origine.

Contrairement à une perception très répandue, les déterminants et indicateurs qui permettent de calibrer les interventions auprès de la population, de définir les programmes à mettre en œuvre et d'identifier des cibles en matière de développement social, de santé ou d'éducation ne sont pas universels. Ils véhiculent des valeurs, des principes, des visées sociales et économiques, des logiques d'action ancrés dans des cultures, des projets de société et des modes de vie particuliers. S'il arrive que ces valeurs, principes, visées et logiques d'action aient une résonance à la fois pour la société québécoise et pour les sociétés autochtones, il reste que dans la plupart des cas des différences majeures existent. Il importe en conséquence d'assortir la mise en œuvre de la sécurisation culturelle d'un travail de conceptualisation et d'opérationnalisation afin d'éclairer les processus décisionnels et institutionnels.

Dans un deuxième temps, il est essentiel de revoir, de redéfinir et de renouveler les pratiques des intervenants/intervenantes et professionnels/professionnelles des réseaux québécois en santé et en éducation afin de transformer les modes d'interaction, de prévention, d'accompagnement, de traitement entre ces derniers/dernières et les personnes autochtones avec lesquelles ils/elles interagissent. Encore trop souvent l'incompréhension marque les relations entre les uns et les autres, ce qui engendre des malaises, des pratiques jugées irrespectueuses, des traitements incomplets. Il devient donc primordial qu'un regard constructif soit porté sur ces pratiques, qu'elles soient consignées et documentées, et que des mécanismes d'échange, d'apprentissage et de transmission soient mis en place entre les centres d'amitié et les acteurs des réseaux québécois.

En guise de conclusion : des pistes pour créer des passerelles de réconciliation et de justice sociale à l'échelle des municipalités

Ce tour d'horizon des réalités de l'autochtonie urbaine ne serait pas complet sans que soient identifiées en terminant quelques pistes à explorer afin de consolider les liens entre les municipalités et les centres d'amitié autochtones d'une part, et de travailler de concert à l'amélioration des relations entre citoyens/citoyennes autochtones et non autochtones d'autre part. Ces pistes sont de différents ordres selon quelles renvoient à des questions de nature institutionnelle (politiques publiques par exemple) ou à des initiatives de visibilisation et de reconnaissance.

- ***Concevoir des politiques d'accueil, de bien-être et de solidarité citoyenne***
La présence des Autochtones dans les villes, on l'a vu, n'est pas un phénomène passager. Qui plus est, cette présence est susceptible de s'accroître encore dans les prochaines années. De même, la circulation entre les villes et les communautés territoriales ira aussi en augmentant. Les autorités municipales auraient tout à gagner à se doter de moyens soulignant la contribution à la fois économique, sociale, artistique et culturelle des Autochtones à la vie collective et citoyenne.
- ***Favoriser la conception de politiques, de plans d'action et de stratégies de développement social qui reposent sur les valeurs, savoirs et pratiques autochtones***
Les écarts importants qui existent entre la population autochtone et la population québécoise/canadienne en matière de santé, d'éducation, d'employabilité — de même que la surreprésentation des Autochtones parmi la population itinérante (pour ne donner que cet exemple) — démontrent clairement que les programmes et mesures mis sur pied par les gouvernements et qui visent les Peuples autochtones n'atteignent pas leur cible et ne permettent pas d'améliorer leur qualité de vie. En dépit de nombreux investissements, ces écarts se sont même creusés ces dernières années. Il devient primordial que les cadres de référence sur lesquels reposent ces programmes et mesures soient revus et qu'ils soient ancrés dans des corpus de déterminants sociaux reflétant les réalités, visées et enjeux autochtones³³.
- ***Reconnaître la présence autochtone (actuelle et passée) dans les villes***
L'établissement des centres d'amitié autochtones dans différentes villes de la province ne s'est pas fait au hasard. Tous sont installés sur des territoires ancestraux autochtones et la présence des Autochtones en ces lieux précède de beaucoup la création même de ces villes. De manière générale, cette histoire n'est pas connue, parfois des Autochtones eux-mêmes. Il existe de multiples moyens pédagogiques et artistiques pour reconstituer cette histoire et la mettre en valeur au bénéfice de tous les citoyens/citoyennes.

³³ Lévesque Carole. 2015. Promouvoir la sécurisation culturelle pour améliorer la qualité de vie et les conditions de santé de la population autochtone, *Revue Droits et Libertés* (numéro spécial Décolonisation et droits des peuples autochtones) 34 (2) : 16-19.

- **Nommer un espace public en l'honneur d'une personnalité autochtone**
C'est la coutume de rendre hommage à des personnalités en nommant un parc, un bâtiment public, un carrefour à leur nom. L'éventail des possibilités pourrait inclure des personnes autochtones qui ont fait leur marque dans la région. La Marche annuelle Gabriel-Commanda créée au début des années 2000 par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or pour l'élimination de la discrimination raciale constitue sans doute l'exemple le plus probant d'une mobilisation intercitoyenne qui est devenue une tradition municipale³⁴.
- **Planter des géosymboles autochtones dans les villes**
Dans la foulée, des inscriptions, des marqueurs, des symboles, des représentations matérielles et artistiques pourraient rendre compte des vecteurs culturels autochtones. Les expertises touristiques autochtones et non autochtones pourraient se rencontrer et définir des projets conjoints comme ce fut le cas lors d'une exposition qui a réuni des artistes autochtones et non autochtones à Rouyn en juin 2015³⁵.



³⁴ Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. 2015. *Historique de la Marche Gabriel-Commanda*. CAAVD, Val-d'Or.

³⁵ Dialogue Deux : le rapprochement culturel par l'art :
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/724329/dialogue-deux-exposition-culture-tourisme-autochtone-rouyn-noranda>



odena

ARUC-CURA

Les Autochtones et la ville au Québec :
identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC